

1000 DÉLÉGUÉ-ES DU PERSONNEL  
À VOS CÔTÉS



VOUS NOUS  
SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr  
1<sup>er</sup> SYNDICAT DES ECOLES



**L'équipe du SNUipp-FSU 06 est déjà sur le pont !  
Profitez bien des derniers jours de vacances !**

---



***Cliquez ici pour adhérer en ligne***

**Téléchargez le bulletin d'adhésion ici**

**2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°1**

**Sommaire : syndicalisation, Mouvement, carte scolaire, Prime, Carrière, indemnité, formation continue, CPF, direction, conférence de presse, Retraites**

---



UN SYNDICAT PRÉSENT PARTOUT ET LEADER DANS  
80 DÉPARTEMENTS

VOUS NOUS SUIVEZ ?



**SNUipp**  
**FSU**  
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)  
1<sup>ER</sup> SYNDICAT DES ÉCOLES

## **Le SNUipp-FSU lance une grande campagne de syndicalisation !**

La syndicalisation est la première action militante qui permet à chacun de se sentir moins seul dans l'exercice du métier, dans l'expression de ses convictions et dans la défense de ses droits. Plus que jamais nous avons besoin d'être nombreux et solidaires.

En renforçant le mouvement syndical par ton adhésion et ta participation, tu donneras du temps et des moyens nécessaires au travail de consultation, d'information que nous mettons à la disposition de tous. Tu permettras une meilleure défense de tes droits et faciliteras les différentes actions que nous mettons en œuvre. Tu lui donneras aussi la possibilité de mener les luttes à venir au niveau nécessaire pour des avancées significatives.

Le SNUipp ne perçoit aucune subvention. Il ne vit que des cotisations de ses adhérents qui ont décidé de contribuer à son existence en se syndiquant. C'est le prix de son indépendance, élément essentiel à nos yeux.

Nous rappelons que 66% du montant de la cotisation est déductible des impôts (ou récupérable en crédit d'impôts)

**Pour adhérer c'est ici**

---



## Un groupe de travail d'ajustements se tiendra le 28 août à l'IA.

- ▶ affectation des collègues restés sans poste en juillet (environ 43 collègues concernés dont certaines en maternité actuelle ou proche et dont l'affectation sera étudiée le cas échéant au moment de leur reprise).
- ▶ Tout le monde ne sera pas nommé à cette occasion ; les collègues qui resteraient sans poste seront "mis à disposition" auprès des circonscriptions dès la pré-rentrée dans l'attente d'une nomination sur un poste vacant.

**- Etape suivante : la CAPD du 6 septembre** où d'autres affectations pourront être faites.

---

---



## Carte scolaire : dernière phase d'ajustement / septembre 2019

**Groupe de Travail mercredi 4/9 et CTSD présidé par l'IA jeudi 5/9 après-midi**

Au terme de la phase d'ajustement de juin 2019, l'IA dispose d'un solde de 7 postes pour réaliser les dernières mesures de la carte scolaire 2019.

**Pour rappel, les mesures prises en février et en juin.**

Pour le SNUipp-FSU qui instruit ce dossier depuis décembre 2018, de nombreuses questions restent en suspens sur des situations d'école qui attendent de légitimes ouvertures ou l'annulation de fermetures abusives, mais aussi sur les dossiers du remplacement, de la reconstruction des RASED, des postes adaptés...

En prévision des dernières échéances de septembre 2019 de la carte scolaire à l'occasion desquelles l'IA procédera aux derniers ajustements, le SNUipp-FSU 06 met à disposition des écoles les fiches de suivi syndical "carte scolaire" afin d'instruire au mieux les situations et les défendre avec détermination devant l'IA

**Télécharger les fiches de suivi syndical**



## La prime versée en Rep+ ré évaluée

La prime annuelle versée aux enseignants, CPE et psychologues du 1er degré exerçant en réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep+) est réévaluée à compter du 1er septembre 2019. **Elle se montera à 4 646 € au lieu de 3 479.**

Celle des inspecteurs IEN en charge du pilotage d'un réseau est aussi revue à la hausse : elle passe de 1667 € à 2834 €.

**Cette revalorisation avait été annoncée. Elle fait suite à celle de 2018 (1000 € également).**

**CE QU'IL FAUT SAVOIR**

### SUR LES CARRIÈRES ET LES DROITS DES PERSONNELS DANS LES ÉCOLES

6<sup>e</sup> édition 2019-2020

Les personnels sont en attente d'une amélioration de leur salaire et de leurs conditions de travail. Alors qu'après avoir permis des avancées sur le déroulement de carrière, la revalorisation de l'indice et le dégel des salaires, ce gouvernement confirme le gel du point d'indice pour 2019 et 2020 après avoir opéré d'autres rehaussements : report d'une année de l'ETIC, réintroduction de la prime de carrière, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG.

Le système de rémunération des fonctionnaires est aussi menacé par la prise en compte croissante de la part du maître qui est annoncée par le gouvernement. Cela met à mal le principe de l'égalité de traitement, de la transparence et peut contribuer à créer de la concurrence au sein des équipes enseignantes.

Dans ses priorités, le SNUipp-FSU revendique le dégel du point d'indice, un véritable plan de rattrapage des salaires et un déroulement de carrière identique pour toutes et tous au rythme le plus rapide sur deux grades.

Quant aux contractuels, il est urgent de reconnaître leurs missions, d'améliorer leurs conditions d'emploi et de créer un statut de fonctionnaire pour mettre fin à la précarité.

De meilleures conditions de travail, des moyens, du temps et de la reconnaissance pour réussir partout des conditions d'enseignement et d'apprentissage à même de faire réussir tous les élèves, telles sont les revendications du SNUipp-FSU. Nous vous proposons de faire le point dans cette brochure.

Connaitre ses droits pour les faire respecter, c'est essentiel.

Bonne lecture

**ÊTRE CONSIDÉRÉ-E, ÇA COMMENCE PAR ÊTRE MIEUX PAYÉ-E. C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?**

**SNUipp FSU**  
LES DROITS DES ENSEIGNANTS

## Carrières et droits des personnels - 2019

**16 pages pour faire le point sur la carrière des enseignants : rémunération, avancement, temps de travail, mobilité...**

**Déroulement de carrière, rémunération, temps de travail, mobilité, action sociale, CHSCT, contractuels enseignants ou non...**

**La brochure 2019 du SNUipp-FSU pour faire le tour des préoccupations fortes des personnels dans les écoles. Connaître ses droits pour les faire respecter est essentiel.**

**Télécharger le guide**



## **Indemnité différentielle : enfin le dénouement !**

Depuis de longs mois le SNUipp-FSU bataille pour que les anciens instituteurs passés PE touchent l'indemnité différentielle dans leur nouveau corps.

Le logiciel de calcul vient enfin d'être livré. Pour certains collègues le manque à gagner avoisinaient les 300 euros mensuels.

Premières régularisations sur la paye d'août.

---



## **Inscriptions au PAF 2019-2020: peau de chagrin...**

Les inscriptions à nouveau se font exclusivement sur Internet et uniquement pour les stages à candidature individuelle

**Ouverture du service d'inscription sur Internet :**

**jusqu'au 18 septembre 2019**

**DOUBLES au SNUipp-FSU de vos demandes**

**Analyse et modalités d'inscription ici**

---



## **Mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) des personnels de l'académie de Nice.**

**On l'attendait depuis 2 ans !! Le SNUipp-FSU n'a eu de cesse d'intervenir auprès du Rectorat et de l'IA - la circulaire académique du Compte personnel de Formation est ENFIN sortie !**

**DEMANDES du 2 au 30 Septembre**

**Lire ici**



**DIRECTION D'ECOLE :**

**CHECK-LIST AVANT DECOLLAGE !**

**La liste des (trop) nombreuses choses à faire pour préparer la rentrée. Un document conçu pour être utile aux directrices et directeurs d'école et qui montre à quel point le "choc de simplification" revendiqué par le SNUipp-FSU s'impose.**

A quelques jours de la pré-rentrée, revue de détail des multiples choses à faire pour préparer ce moment important. Une forme de « **check-list** » qui, si elle ne prétend pas à l'exhaustivité, pourra sans doute être utile aux directrices et directeurs d'école.

**La check-list à télécharger**

**8 pages direction d'école à télécharger ici**

---



## Une rentrée 2019 sous tension

Poursuite des dédoublements, retour des évaluations, avalanche de guides de « bonnes » méthodes... les sujets ne manquent pas en cette rentrée scolaire 2019.

Le SNUipp-FSU décrypte ce qu'impliquent ces mesures pour les personnels et les élèves. À l'occasion de sa conférence de presse annuelle lundi matin, il a rappelé la nécessité d'un autre projet pour l'école, synonyme de justice et d'égalité, visant l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves pour lutter contre les inégalités.

**Une vingtaine de journalistes au rendez-vous, toutes les questions éducatives passées en revue : le SNUipp-FSU a une nouvelle fois créé l'événement à cette rentrée pour sa conférence de presse annuelle lundi 26 août matin.**

## Lire la suite

Le dossier de presse complet [ici](#)



## Retraite : vers un système injuste et incertain

Régime par points, décote avant 64 ans, calcul sur l'ensemble de la carrière, les reculs des droits s'annoncent nombreux pour les personnels salariés, les fonctionnaires en particulier et le corps enseignant en première ligne. La FSU demande l'ouverture rapide de discussions.

**Le rapport « Pour un système universel de retraite »** a finalement été présenté le 18 juillet par Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire et ce document, remis en plein été à l'exécutif confirme la volonté d'instaurer **un régime de retraites par points.** . Un système individuel qui suscite beaucoup d'inquiétude « accentuée par une forte incertitude sur le montant des pensions en raison principalement de la variation possible de la valeur du point », dénonce la FSU.

**Lire la suite**

**Une première note de lecture du rapport de la FSU ici.**

---



## **SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**



**CALCULEZ votre retraite:**

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

**PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE :  
ATTENTION !**

**Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.**

**Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.**

**Lire la suite et modèle de lettre**



**SNUipp-Fsu 06** : <http://06.snuipp.fr>

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

**Tél : 04 92 00 02 00**

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)